

# **CENTRE DE CONTACT SUISSES - IMMIGRÉS**



**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013**

## TABLE DES MATIÈRES

1	Éditorial
2	Statistiques
4	Engagement militant
5	Accueil
6	Permanence Permis de séjour
8	Permanence Assurances sociales
10	Permanence Petite enfance, santé et genre
12	Permanence École et suivi social
14	Activités collectives et travail en réseau
16	Expertise et (in)formation
18	Organisation de l'association
19	Remerciements
20	Comptes
22	Publications

Créé en 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés, le CCSI, travaille en faveur des droits des migrantes et des migrants dans notre pays. Par l'accompagnement individuel au sein de ses quatre permanences comme à travers l'engagement pour une politique migratoire d'ouverture, le CCSI défend une société qui traite sur pied d'égalité toutes celles et tous ceux qui la composent et la font vivre, quelle que soit leur nationalité d'origine.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25 - 1227 Les Acacias

admin@ccsi.ch

www.ccsi.ch

022/304.48.60

CCP 12-21188-7

Lundi: 13.30-16.30

Mardi-mercredi: 08.30-11.30 et 13.30-16.30

Jeudi-vendredi: 08.30-11.30

## ÉDITORIAL

Voyageant souvent en transports en commun ou à pied, nous restons émerveillées par la diversité de nos voisin-e-s de bus ou de trottoir : la richesse qu'amènent toutes ces différences, le bruissement des langues, chantantes ou plus rocailleuses, qui se mélangent dans une agréable polyphonie. Nous mesurons là tout ce que ce mélange de cultures a apporté et continue d'apporter à la Suisse.

Les migrant-e-s, de tout temps, ont enrichi Genève et la Suisse par leur travail et par leur culture. Les populistes de tous bords déclarent haut et fort que les immigré-e-s prennent les logements des Suisses, oubliant que ce sont ces immigré-e-s qui les ont construits ; ils les accusent de profiter des assurances sociales, ignorant que les travailleurs-euses étrangers-ères en Suisse financent l'AVS et l'AI dans des proportions plus élevées que ce qu'ils en retirent en termes de prestations. L'assurance maladie fait également des « économies », puisque bon nombre d'étrangers-ères rentrent au pays une fois à la retraite.

La crise qui frappe une grande partie des pays européens – crise due aux politiques menées par des banques et entreprises transnationales qui, elles, se moquent bien

des frontières – conduit les personnes sur le chemin de la migration. La chanteuse italienne Giovanna Marini chantait dans les années 70 « la Svizzera ci accoglie a braccia chiuse », « la Suisse nous accueille à bras fermés ». Quarante ans plus tard ces bras se sont encore resserrés, à la manière d'un étai. Les restrictions législatives et l'accumulation des tracasseries administratives limitent et rendent toujours plus compliqué l'accueil des personnes migrantes. Cela ne les dissuade pas de venir, mais les rend d'autant plus vulnérables et exploitables : travailler sans être payé-e-s ou pour des salaires de misère, subir pressions et violences sans pouvoir porter plainte, ne pas avoir accès aux soins dont on a besoin. Est-ce que Calvin, Voltaire, Agota Kristof et tant d'autres étrangers-ères qui ont contribué au rayonnement de Genève et de la Suisse pourraient aujourd'hui s'y installer et y vivre dignement ?

Selon la philosophe Hannah Arendt, une nation totalitaire se caractérise entre autres par sa volonté de choisir ses habitant-e-s, expulsant ou éliminant les autres. Sans aller aussi loin, certain-e-s fantasment encore et toujours de pouvoir choisir « de bon-ne-s immigré-e-s » selon leur origine, leur religion

ou encore leur utilité pour l'économie suisse. Quant aux autres, qu'ils-elles restent à la porte. Et pourtant, la cohabitation entre personnes d'origines diverses – qu'elle soit voulue ou non – est une donnée intangible de nos sociétés, et ce depuis fort longtemps. L'un des rôles du politique est de préserver cette pluralité.

Depuis sa création, le CCSI offre un espace d'accueil et d'écoute respectueuse, que ses consultant-e-s ne reçoivent pas toujours ailleurs. À l'orée de ses 40 ans d'existence, notre Centre vit une période de précarité et d'incertitude forte quant à son avenir, puisque ses subventions font l'objet de remises en question. Cette incertitude affecte bien sûr les conditions de travail de l'équipe et la pérennité des projets, sans compter le surcroît de travail administratif généré par ce dossier, au détriment des prestations au public. Malgré ces difficultés, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour accueillir les personnes migrantes et construire avec elles la société ouverte et solidaire pour laquelle nous luttons depuis quatre décennies.

Sophie DE WECK HADDAD  
Viviane GONIK

## UN NOUVEAU CHIFFRE : LES DOSSIERS SUIVIS

En 2012, le Centre de Contact Suisses-Immigrés a mis en place une nouvelle base de données qui lui permet, pour la première fois, de déterminer le nombre de dossiers suivis durant l'année écoulée. Les « dossiers suivis » regroupent les dossiers ouverts dans l'année, additionnés à ceux ouverts antérieurement, mais qui ont donné lieu au moins à un entretien ou pour lesquels une procédure a été entreprise durant l'année. Pour l'année 2013, ce sont 1'322 dossiers qui ont été suivis au CCSI.

## NOUVEAUX DOSSIERS PAR PERMANENCE

Cette année, 472 dossiers ont été ouverts, soit 25% de plus qu'en 2007 (il y en avait alors 378) ! Le CCSI est arrivé aux limites du nombre de dossiers qu'il peut suivre et se voit obligé de réorienter régulièrement des personnes vers d'autres institutions, surtout pour les demandes relatives aux permis de séjour. Le 82% des dossiers ouverts en 2013 se répartit entre les deux permanences qui reçoivent spécifiquement des personnes sans statut légal, à savoir les permanences École et suivi social et Petite enfance, santé et genre (77% en 2010). Notons encore que 79% des nouveaux dossiers ont été ouverts au nom d'une femme.

PERMANENCE	2010		2011		2012		2013	
	NOUV. DOSSIERS		NOUV. DOSSIERS		NOUV. DOSSIERS		NOUV. DOSSIERS	
École et suivi social	221	51.3%	251	56.2%	318	58.7%	243	51.5%
Assurances sociales	16	3.7%	14	3.1%	12	2.2%	22	4.7%
Permis de séjour	81	18.8%	59	13.2%	85	15.7%	63	13.3%
Petite enfance, santé et genre	113	26.2%	123	27.5%	127	23.4%	144	30.5%
<b>TOTAL</b>	<b>431</b>	<b>100%</b>	<b>447</b>	<b>100%</b>	<b>542</b>	<b>100%</b>	<b>472</b>	<b>100%</b>

## FRÉQUENTATION PAR PERMANENCE

Durant l'année 2013, nos quatre permanences ont assuré 2'837 consultations (2'994 en 2010). La moyenne est de 63 consultations par semaine, pour 45 semaines d'ouverture au public. Si le nombre de consultations reste globalement stable, les entretiens tendent à se rallonger, eu égard à la complexification des procédures administratives.

PERMANENCE	2010		2011		2012		2013	
	CONSULTATIONS		CONSULTATIONS		CONSULTATIONS		CONSULTATIONS	
École et suivi social		1'250		1'418		1'252		1'293
Assurances sociales		594		619		604		623
Permis de séjour		554		503		422		334
Petite enfance, santé et genre		596		639		610		587
<b>TOTAL</b>		<b>2'994</b>		<b>3'179</b>		<b>2'888</b>		<b>2'837</b>

## NOUVEAUX DOSSIERS PAR PROVENANCE

Parmi nos consultant-e-s, les pays de provenance les plus représentés par leur fréquence sont le Brésil (78 dossiers), l'Espagne (68 dossiers), la Bolivie (64 dossiers) et le Portugal (47 dossiers). Une fois de plus, les nouveaux dossiers concernent majoritairement des personnes ressortissantes d'Amérique latine, soit 48% (56% en 2010). Toutefois, le poids de l'Union européenne (UE) augmente considérablement: les dossiers ouverts au nom de personnes provenant de l'UE passent de 21 % en 2010 à 32% en 2013. La plupart des familles de l'UE sont en attente d'un permis de séjour ou d'un regroupement familial, attente qui peut durer quelques mois. Cependant, notamment en raison de la difficulté à trouver un-e employeur-euse qui accepte de les déclarer, certaines de ces personnes et leurs familles restent sans permis de séjour parfois pendant plusieurs années, ou alors repartent après quelques mois.

PROVENANCE	2010	2011	2012	2013
Suisse	14	12	9	3
Union européenne (UE)	90	107	172	150
Europe hors UE	24	21	25	32
Amérique latine	244	249	251	227
Autres pays	59	58	85	60
<b>TOTAL</b>	<b>431</b>	<b>447</b>	<b>542</b>	<b>472</b>

## NOUVEAUX DOSSIERS PAR TYPE DE PERMIS

Les personnes suisses, celles disposant d'un permis et celles dans l'attente d'un permis (renouvellement, transformation de permis, regroupement familial, etc.) représentent 23% des personnes pour lesquelles le CCSI a ouvert un dossier en 2013 (27% en 2010). Les dossiers ouverts pour des personnes sans autorisation de séjour sont généralement liés à la présence d'enfants (démarches liées à la scolarisation ou à l'affiliation à l'assurance maladie). Le nombre, en légère augmentation, de personnes en attente d'une réponse administrative s'explique par la prolongation des délais de traitement des dossiers: les personnes doivent patienter des mois, voire des années, avant de recevoir une décision finale quant à leur requête.

PERMIS OU STATUT	2010 431 NOUVEAUX DOSSIERS	2011 447 NOUVEAUX DOSSIERS	2012 542 NOUVEAUX DOSSIERS	2013 472 NOUVEAUX DOSSIERS
Disposant d'un permis	18.3%	15.2%	11.6%	16.1%
Sans autorisation de séjour	72.9%	76.7%	81.7%	76.7%
Suisse-sse-s	3.2%	3.0%	0.2%	0.6%
En attente d'une réponse administrative	5.6%	5.1%	6.5%	6.6%

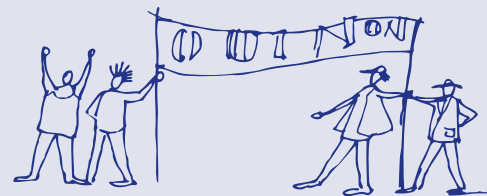
Comme toutes les associations, le Centre de Contact Suisses-Immigrés ne pourrait fonctionner sans un apport conséquent de la part de personnes bénévoles et militantes. En 2013, de nombreuses personnes ont apporté leur précieux soutien à l'équipe salariée et contribué de manière essentielle aux activités de l'association. L'engagement des membres du secrétariat et du comité (voir Organisation, page 18), leur présence régulière, leur participation active et leur regard critique, sont les piliers sur lesquels le CCSI s'appuie pour construire son action.

La présidence a, quant à elle, changé de mains en 2013. Chargée de présider le comité et le secrétariat, mais aussi de représenter souvent l'association à l'extérieur, cette fonction joue un rôle central. Depuis 2009, Anne-Marie BARONE occupait ce poste avec énergie et compétence, conduisant le Centre à travers de nombreuses difficultés. Elle a passé le témoin à deux co-présidentes, Sophie DE WECK HADDAD et Viviane GONIK, en septembre 2013. Le CCSI lui exprime ici sa profonde reconnaissance, et se réjouit de la compter encore parmi les membres du comité.

D'autres personnes militantes ont en outre appuyé le CCSI en participant à des tâches très diverses: mise sous pli d'envois en nombre, travaux de traduction, relectures, tenue de stands, ou classement de documents. Plusieurs stagiaires et bénévoles ont également contribué au travail quotidien du CCSI, notamment en appui aux permanences École et suivi social, Assurances sociales, et Petite enfance, santé et genre, mais également à l'accueil.

Notons encore que le personnel salarié a fourni en 2013 plus de 260 heures de travail non payées et non récupérées. Ces heures supplémentaires découlent en partie de l'engagement militant des collaboratrices, mais également d'une surcharge de travail chronique. Ainsi, particulièrement puisque le montant des subventions stagne alors que la charge de travail augmente sans cesse, les ressources financières du CCSI ne lui permettent ni de compenser de manière adéquate le travail effectué par l'équipe salariée, ni de se passer du travail des bénévoles et stagiaires pour son fonctionnement quotidien.

En 2013, ce sont quelque 737 heures bénévoles qui ont été effectuées au CCSI. Additionnées aux heures supplémentaires de l'équipe, ces heures bénévoles portent le temps de travail non-rémunéré à l'équivalent d'un poste à 50%. Cette problématique dépasse de loin le seul CCSI, et concerne presque toutes les associations de Genève. Mais en période de difficultés financières, cet engagement militant est d'un secours particulièrement précieux au Centre de Contact Suisses-Immigrés, qui tient à remercier ici chaleureusement Pilar AYUSO, Anna BALDACCI, Lucienne BOURQUIN, Sylvie BONNARD, Catherine CORTHAY, Hansjörg EDER, Lorenza EDER-COLLI, Cristina FREIRE HEINIGER, Olga GUTIERREZ, Xiomara OLARTE RIOS, Sandra OLIVEIRA, Marlyse SCHWARTZ, Nasseira STITELMANN, ainsi que toutes les autres personnes que nous aurions pu oublier.



La principale tâche de l'accueil est d'orienter les personnes selon leurs demandes et besoins vers les différentes permanences du Centre de Contact Suisses-Immigrés ou vers d'autres institutions et associations. En 2013, 3'841 personnes et 3'527 appels téléphoniques ont été reçus à l'accueil pour des prises de rendez-vous, des orientations ou des consultations téléphoniques, pour un total de 7'368 cas traités.

## PERSONNES ET APPELS REÇUS À L'ACCUEIL

CAS REÇUS À L'ACCUEIL	2010	2011	2012	2013
Personnes reçues	3'867	3'983	3'701	3'841
Appels reçus	2'952	3'205	3'711	3'527
<b>TOTAL</b>	<b>6'819</b>	<b>7'188</b>	<b>7'412</b>	<b>7'368</b>

Depuis la réduction de l'horaire de l'accueil pour raisons financières en 2012, le rythme de travail est plus soutenu. Ce sont malheureusement aussi les personnes consultant-e-s qui en font les frais: ligne téléphonique surchargée, temps d'attente accru. Ainsi, n'ayant pas pu engager le personnel correspondant, l'installation d'un nouveau central téléphonique avec des lignes supplémentaires n'a finalement pas produit l'effet

escompté, à savoir un contact facilité entre le public et notre Centre. En l'absence de fonds pour engager du personnel supplémentaire à l'accueil, ces inconvénients ne pourront être résolus.

Les personnes responsables de l'accueil ont à la fois des tâches de simple transmission d'information (voir ligne «transmission») et des tâches plus complexes allant de l'aide pour remplir des formulaires à l'explication du réseau social genevois (voir ligne «traitement»). Ces tâches plus complexes sont en augmentation: de 9% en 2010 à 20% en 2013.

## TYPES DE TÂCHES RÉALISÉES À L'ACCUEIL

TÂCHES RÉALISÉES	2010	2011	2012	2013
Transmission	6'205	6'229	6'236	5'876
Traitement	614	959	1'376	1'492
<b>TOTAL</b>	<b>6'819</b>	<b>7'188</b>	<b>7'412</b>	<b>7'368</b>

Pour réaliser son travail avec tact et précision, le personnel de l'accueil doit connaître parfaitement le réseau genevois et les différents processus administratifs. Il doit en outre être à l'écoute de l'urgence de chaque personne,

tout en prenant en compte les possibilités de rendez-vous et les délais. Le CCSI n'est par exemple pas en mesure de faire face à toutes les demandes d'entretiens pour des questions liées aux permis de séjour et se voit obligé d'envoyer un grand nombre de personnes vers les services du CSP, de Caritas et de l'Espace Solidaire Pâquis, eux-mêmes surchargés.

En 2013, les principales problématiques rencontrées à l'accueil ont été la précarité des personnes consultantes, l'augmentation des personnes en provenance de l'Union européenne, et les difficultés liées au logement. Un nombre croissant de familles vient nous informer de leur départ de Suisse après un court séjour à Genève, ne trouvant ni logement, ni emploi.

Cette année, différentes personnes ont pris part aux tâches de l'accueil, en tant que bénévoles ou stagiaires: Stéphane LONGHI, Cristina FREIRE HEINIGER, Marlyse SCHWARZ, et Sandra OLIVEIRA. Cet appui est précieux et le Centre de Contact Suisses-Immigrés leur en est très reconnaissant.

Catherine ROSSI

En 2013, la progression des arrivées de migrant-e-s, notamment en provenance de certains pays de l'Union européenne (UE), a été fortement ressentie par notre Centre. La permanence Permis de séjour, dont la mission est de suivre les procédures liées à l'obtention et au renouvellement de divers permis, n'a pas échappé à ce phénomène. Dès lors, de nombreuses personnes ont à nouveau été orientées vers les autres services compétents, faute de disponibilités suffisantes à la permanence. Dans ce contexte, accomplir également du travail collectif n'a été possible qu'en effectuant des heures supplémentaires.

## **TOUJOURS AUTANT DE TRAVAIL**

Bien que le nombre de consultations ait à nouveau baissé par rapport à 2012, celui des dossiers suivis a légèrement augmenté. Le nombre de courriers adressés aux autorités et aux tribunaux a quant à lui significativement augmenté (de 261 en 2012 à 317 en 2013). Si cette hausse peut s'expliquer en partie par la complexification des procédures, le fait que certains types de dossiers ont été souvent traités de manière erronée par les autorités y est aussi pour beaucoup. En effet, une partie considérable

de ces courriers a dû être rédigée pour exiger le respect des droits, ainsi que le traitement de dossiers conformément aux dispositions juridiques en vigueur.

## **L'ALCP – UN ACCORD QUI CONCERNE PLUS DE PERSONNES QU'ON NE LE CROIT**

La majorité des courriers écrits en 2013 a concerné des procédures qui devaient être régies selon les règles découlant de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). À titre d'exemple, les demandes de regroupement familial initiées en faveur des beaux-enfants de ressortissants communautaires ont été très souvent traitées selon les dispositions de la Loi sur les étrangers (LEtr), plus restrictives, alors que les ressortissants communautaires ont le droit d'invoquer l'ALCP en faveur de leurs beaux-enfants indépendamment de la nationalité de ces derniers. Comme l'année dernière, les deux tiers des procédures de regroupement familial suivies par la permanence en 2013 ont été régies par l'ALCP. En outre, plus d'un tiers des dossiers – ouverts en vue de l'obtention d'un permis pour regroupement familial ou sur la base d'une prise d'emploi, ou encore pour un renouvellement de permis – étaient concernés par l'application de l'ALCP.

## **QUELS DROITS POUR VIVRE AVEC SON ENFANT EN SUISSE ?**

Dans notre dernier rapport d'activité, nous avons consacré quelques lignes à la reconnaissance progressive du droit des parents étrangers d'un-e enfant suisse ou originaire d'un pays membre de l'UE à vivre avec lui-même en Suisse. Si cette évolution s'est confirmée courant 2013 en ce qui concerne les parents (souvent des mères) d'un-e enfant suisse, ce n'est pas le cas pour les parents d'un-e mineur-e ayant la nationalité d'un pays membre de l'UE. En effet, l'Office fédéral des migrations (ODM) a systématiquement refusé d'octroyer une autorisation de séjour à ces derniers sur la base de l'ALCP et de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, arguant que cette dernière n'était pas applicable en Suisse, ceci bien que le Tribunal fédéral ait statué le contraire en 2009 déjà. Plusieurs recours sont actuellement pendants devant les tribunaux.

## **UNE BATAILLE GAGNÉE, DES RESULTATS EN DEMI-TEINTE**

Suite à la modification de l'art. 50 LEtr, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013, les conditions à remplir pour renouveler les autorisations de séjour des victimes de violences



conjugales originaires de pays tiers ne sont indiscutablement plus cumulatives. Toutefois, les procédures de renouvellement restent problématiques. Bien que ce changement ait été la principale revendication du Groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales» initié par le CCSI en 2009, des inquiétudes persistent en ce qui concerne l'application de cette disposition. En effet, les autorités et les tribunaux exigent toujours que les victimes démontrent que les violences subies étaient d'une « certaine intensité », et l'interprétation de cette notion, ainsi que l'appréciation des preuves par ces instances, posent toujours problème. Il reste donc difficile de rassurer les victimes quant aux conséquences possibles d'une séparation sur le renouvellement de leur permis, ce qui continue à en inciter certaines à rester dans un contexte de violence.

Eva Kiss

## DÉFENDRE DES DROITS, ENSEMBLE AUSSI

En septembre 2012, des représentant-e-s d'organisations membres du Collectif du soutien aux sans-papiers ont obtenu un entretien avec la Direction de l'Office cantonal de la population (OCP) afin d'aborder différents points relatifs aux procédures de mariage impliquant une personne sans statut légal en Suisse. À cette occasion, nous avons décidé de continuer à nous réunir régulièrement. Outre le besoin d'échanger sur notre pratique, cette expérience nous a démontré que plus nos interventions étaient coordonnées, plus les résultats pouvaient profiter au plus grand nombre.

Courant 2013, des réunions ont donc régulièrement eu lieu, et nous avons obtenu un nouvel entretien fin novembre, cette fois officiellement au nom de la « Plateforme des Associations Actives en Droit des Étrangers », fraîchement créée. Lors de cet entretien, nous avons notamment demandé que l'OCP cesse d'envoyer systématiquement et sans examen préalable des dossiers, une lettre-type aux personnes étrangères bénéficiant de l'assistance publique, pour leur annoncer le probable non-renouvellement de leur permis, et leur demander des explications quant à leur situation. En effet, dans certains cas de figure – comme celui des femmes victimes de violences conjugales qui ne peuvent pas encore assumer d'emploi en raison des séquelles des violences subies, ou celui de personnes qui ont initialement obtenu un permis en raison de sérieux problèmes de santé les empêchant de travailler – être au bénéfice de l'assistance publique n'est pas un motif suffisant pour ne pas renouveler le titre de séjour. Dès lors, cette lettre ne fait que bouleverser encore davantage les personnes concernées. Nous avons eu droit à certaines promesses, l'avenir nous dira si elles seront tenues.

La permanence se charge d'informer et d'aider les personnes migrantes atteintes dans leur santé à faire valoir leurs droits dans le domaine des assurances sociales, et les accompagne dans leurs démarches administratives en lien avec les différentes prestations sociales.

La permanence a traité 89 dossiers en 2013, dont 58 concernent des personnes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une prestation de l'assurance invalidité (AI) durant les dix dernières années, alors que 31 concernent des personnes dont la demande à l'AI est en cours ou a été refusée. Parmi les 22 nationalités représentées, les personnes de l'Union européenne (UE) représentent l'effectif le plus important (32 personnes). Viennent ensuite les personnes originaires d'Amérique latine (23), puis celles de nationalité kosovare (19), le solde étant composé de différentes nationalités africaines et asiatiques. Notons encore que les dossiers suivis en 2013 se répartissent équitablement entre femmes et hommes (44 et 45 dossiers respectivement).

En raison de la complexification des situations, ainsi que de la restriction de l'accès aux prestations pour certaines catégories de

personnes, l'accroissement du travail administratif, déjà constaté les années précédentes, est toujours de mise et tend à s'aggraver.

## **NOUVELLES PROBLÉMATIQUES**

L'économie globalisée, l'obligation de la mobilité transnationale des travailleuses, et les réductions de dépenses dans les systèmes de sécurité sociale sur fond de crise économique, poussent de nombreux travailleurs-euses à migrer. Occupant ou ayant occupé des emplois précaires ou peu qualifiés, ils-elles se retrouvent souvent dans des situations de grande précarité financière à la suite d'une atteinte à la santé ou de l'arrivée à l'âge de la retraite. Par ailleurs, ces mêmes travailleuses migrant-es risquent de voir leur permis remis en question si les maigres rentes qu'ils-elles touchent ne leur permettent pas de vivre et qu'ils-elles doivent faire appel à l'assistance publique ou aux prestations complémentaires à l'AVS/AI.

## **UNE VIE DE TRAVAIL POUR DES RENTES MISÉRABLES**

Les citoyen-ne-s de l'UE rencontrent de plus en plus fréquemment des problèmes relatifs au versement des rentes de leur pays d'origine ou d'autres pays de l'UE dans lesquels

ils-elles ont travaillé. En effet, chaque pays verse une rente en fonction de sa propre législation et du nombre d'années de cotisations dans ce pays. Ainsi, ce sont souvent – et dans le meilleur des cas – de toutes petites rentes partielles de chaque pays concerné qui sont versées. Parfois, les personnes doivent également recourir contre les décisions négatives des autres pays. En effet, c'est le Service des prestations complémentaires qui les y enjoint, sous peine de réduire les montants octroyés.

La permanence reçoit également un nombre toujours croissant de femmes ayant travaillé ou travaillant dans l'économie domestique, victimes d'accidents du travail ou de maladies. Si leurs employeurs-euses ne les ont affiliées aux assurances sociales que partiellement et tardivement, elles cumulent alors deux handicaps de taille lors de l'octroi d'éventuelles prestations: un revenu assuré très bas, et un nombre important d'années de cotisations manquantes.

## **ENCORE DES DURCISSEMENTS À L'ENCONTRE DES MIGRANT-E-S**

Plusieurs personnes suivies par la permanence, d'origine extra-européenne et titu-

laire d'un permis B, ont reçu de la part de l'Office cantonal de la population (OCP) un courrier leur demandant d'expliquer pourquoi elles bénéficiaient de prestations de l'aide sociale. Ces courriers ont été envoyés sous forme de lettre-type, sans que l'OCP n'ait auparavant étudié la situation concernée. Il était particulièrement choquant de constater que ces courriers avaient notamment été adressés à des personnes qui avaient obtenu un permis pour cas de rigueur en raison de leur état de santé, et qui ne pouvaient pas bénéficier de prestations de l'AI du fait qu'elles ne remplissaient pas les conditions de cotisation au moment de la survenance de l'invalidité.

Par ailleurs, de récentes jurisprudences du Tribunal fédéral établissant que les prestations complémentaires à l'AVS/AI doivent être considérées au même titre que l'aide sociale font craindre qu'à l'avenir, les permis de séjour – voire les permis d'établissement – des personnes bénéficiant des dites prestations pourraient ne pas être renouvelés.

### **COLLABORATIONS EN RÉSEAU**

La permanence collabore avec différents services sociaux et syndicats pour le suivi

de situations et le traitement de problématiques communes (voir ci-contre). En effet, lorsqu'une personne migrante est atteinte dans sa santé, cela engendre souvent une accumulation de problématiques. En raison des critères restrictifs pour l'octroi de certaines prestations d'assurances sociales et de complément de revenus imposés par la loi, mais aussi parce que les renouvellements de permis peuvent être mis en danger par une demande d'aide de l'Hospice général ou des prestations complémentaires, il faut souvent trouver des solutions alternatives, notamment par le biais de recherches de fonds. Des collaborations étroites sont dès lors nécessaires pour faire valoir les droits sociaux des personnes, et pour un partage équitable du travail administratif complexe, en fonction des spécificités de chaque service.

Catherine LACK

## **UN SUIVI EN COMMUN**

Originaire d'un pays tiers, Madame G a obtenu un permis par mariage. Elle a deux enfants à charge d'une précédente union, dont une fille handicapée qui nécessite une prise en charge conséquente. L'enfant étant handicapée de naissance et née à l'étranger, il est impossible de lui obtenir une allocation pour impotents de l'AI. Suite à sa séparation pour violences conjugales, Madame G a dû accepter un logement trop cher pour ses maigres revenus, augmenter son temps de travail et cumuler différents emplois à temps partiel, qui ne lui permettent toutefois pas de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Aidée dans un premier temps par le chômage, elle a également dû faire appel à l'Hospice général pour un complément de revenu.

Face à cette situation familiale complexe à différents niveaux – permis de séjour, logement, difficulté pour la mère de trouver un emploi stable et compatible avec les besoins de prise en charge de l'enfant, chômage à temps partiel –, la permanence a mis sur pied une collaboration avec l'Hospice général, afin de mieux répartir les différentes démarches administratives pour cette famille. Au vu du type de problématiques traitées, ces suivis en commun – bénéfiques pour toutes les parties – sont courants dans la permanence. Ils illustrent l'importance de maintenir de bonnes relations entre toutes les composantes complémentaires du réseau social genevois.

Cette permanence travaille avec des familles sans autorisation de séjour ayant généralement des enfants en âge préscolaire : affiliation et suivi de l'assurance maladie, demande et renouvellement de subside ; démarches administratives pour obtenir des allocations familiales et de naissance ; appui et orientation pour les procédures de reconnaissance en paternité ; appui pour trouver une solution de garde ; information et orientation en matière de conditions de travail, de santé et d'autorisations de séjour. Un certain nombre de dossiers concerne également les frères et sœurs déjà scolarisé-e-s des enfants suivis par la permanence. Une attention particulière est portée aux secteurs d'activité où les femmes migrantes sans statut légal travaillent – en particulier celui de l'économie domestique – et aux formes de vulnérabilité spécifiques vécues, renforcées par l'absence de statut et la précarité.

## QUELQUES CHIFFRES

En 2013, cette permanence a effectué 587 consultations, et 144 nouveaux dossiers ont été ouverts. Les consultant-e-s proviennent en majorité d'Amérique latine, un peu plus de la moitié sont des femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s). De même que les

années précédentes, un nombre croissant de dossiers ont été ouverts pour des ressortissant-e-s de l'Union européenne, principalement des pays du sud de l'Europe. La présence de familles à « statut mixte » – où certains membres possèdent une autorisation de séjour et d'autres non – est une tendance qui se confirme.

## DES DIFFICULTÉS AU QUOTIDIEN

Les conditions de vie et de travail des consultant-e-s, et particulièrement pour les personnes nouvellement arrivées, tendent à se précariser toujours davantage. L'accès – problématique et onéreux – à un logement, la difficulté à trouver des heures de travail et à les augmenter, ainsi que le risque de les perdre, rendent le quotidien aléatoire. À cela s'ajoutent de longs délais d'attente (par exemple lors de l'enregistrement d'un subside par une caisse maladie), ce qui génère d'importantes difficultés.

De plus, pour les personnes « au gris » (déclarées aux assurances sociales de base), il est nécessaire de suivre au plus près certaines procédures, par exemple pour l'obtention d'allocations familiales, rendues complexes par l'absence de statut et les méandres de

l'administration. De surcroît, alors que la majorité des personnes migrantes travaille de manière régulière, les représentations qui font d'elles de potentielles abuseuses du système entravent fréquemment leurs démarches administratives (voir l'encart).

Enfin, l'accès aux crèche se complexifie également. En effet, pour accepter d'inscrire les enfants, certaines communes demandent aux migrant-e-s sans statut légal de payer des impôts – situation qui n'est pas le lot de la majorité – et exigent une attestation de l'activité professionnelle des parents. Dans le contexte qui nous occupe, cette attestation est particulièrement difficile à obtenir, surtout quand les lieux de travail sont multiples.

Une fois encore, les spécificités tant de l'absence de statut que du secteur de l'économie domestique ne sont guère prises en compte. Pour les personnes sans statut légal, l'impossibilité de faire valoir directement des droits génère une situation de dépendance. En effet, il appartient à des associations telles que la nôtre de les faire valoir, par exemple lors de l'affiliation à l'assurance maladie.

## **FLUX MIGRATOIRES : QUELQUES CONSTATS**

Les trajectoires migratoires de « type circulaire » sont en augmentation: que ce soit des allers-retours entre différents pays européens, ou des tentatives de retour qui échouent. En effet, lorsqu'il apparaît impossible de joindre les deux bouts, la décision est souvent prise de revenir en Suisse.

Nous continuons également d'observer des tensions entre « anciennes » et « nouvelles » migrations, c'est-à-dire entre personnes extra-européennes et personnes en provenance des pays du sud de l'Europe (ayant une nationalité européenne ou une carte de résidence). Cette forme de mise en concurrence et de hiérarchisation de migrant-e-s en situation précaire rend difficile la construction de revendications communes. À long terme, ne faudrait-il pas lier les droits de la personne et de sa famille à son lieu de résidence et non plus à une activité professionnelle, de plus en plus aléatoire ?

## **FEMMES MIGRANTES SANS STATUT : UNE VULNÉRABILITÉ SPÉCIFIQUE**

Les femmes sans statut légal rencontrent fréquemment des situations à risque de

violences et de harcèlement sexuel, notamment lors de la recherche d'un travail ou d'un logement par le biais de petites annonces. Leur vulnérabilité est exacerbée par l'absence de statut, conjuguée à un fort degré de précarisation. Si les autorités se sont dotées d'un protocole de « Protection des personnes sans statut légal victimes de violences conjugale et/ou sexuelle », entré en vigueur en mars 2013, celui-ci ne rend guère l'accès à la justice plus aisé. En effet, se faire connaître par les autorités lors d'un dépôt de plainte équivaut encore bien trop souvent à devoir quitter le territoire au terme de la procédure. Par ailleurs, les « arnaques » au logement, telles que promesses d'un espace, dans les faits déjà sous-loué, ou avances de garantie sans logement à la clé, sont également en augmentation.

Laetitia CARRERAS



## **RENFORCEMENT DE LIENS AVEC DIFFÉRENTS PUBLICS**

La participation active à la campagne « Aucune employée de maison n'est illégale » a permis d'inscrire certaines des réalités des femmes et des familles rencontrées dans une perspective plus large (voir l'encart). L'organisation de différentes activités a également renforcé les liens que la permanence entretient avec des travailleuses domestiques, consultantes et/ou militantes, comme avec différent-e-s actrices et acteurs des milieux associatifs, syndicaux et politiques, tant au niveau genevois que national.

Quant au travail de sensibilisation et de formation qu'entreprennent régulièrement la permanence auprès de publics divers – étudiant-e-s, communautés migrantes –, il favorise la diffusion de pratiques et de connaissances relatives aux cadres légaux, et à leurs conséquences sur les conditions de vie et de travail des personnes sans statut légal.

## **DES ENFANTS AVANT TOUT**

La permanence École et suivi social accompagne les familles sans statut légal qui arrivent et vivent à Genève, et dont les enfants sont en âge de fréquenter l'école primaire. Dans son travail, elle s'appuie sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Entrée en vigueur en Suisse en 1997, la Convention reconnaît la responsabilité de l'État dans le domaine de la protection et du bien-être de tout mineur se trouvant sur son territoire, indépendamment de son statut légal.

Parmi les droits octroyés, les droits à la santé, à l'éducation, aux loisirs et à l'alimentation sont notamment ceux que la permanence cherche à rendre effectifs. En collaboration avec de nombreuses institutions associatives et publiques, son mandat est de permettre à tout enfant en situation irrégulière résidant à Genève d'être rapidement scolarisé et affilié à une assurance maladie. Les démarches entreprises quotidiennement visent à ce que la situation juridique des parents et/ou de leur(s) enfant(s) ne soit aucunement un motif de discrimination pour ces derniers.

## **GENÈVE, C'EST LEUR VILLE**

La très grande majorité des familles que nous suivons ont leur « chez soi » à Genève, elles font partie de l'histoire genevoise en train de s'écrire, une histoire de luttes au quotidien pour survivre et de non-respect de droits.

Bon nombre de ces familles luttent pour trouver un logement décent. Parfois, elles sont obligées d'accepter l'inacceptable: Fr. 400.- mensuels pour un matelas, dans une chambre où cohabitent d'autres personnes. La plupart des mères travaillent dans l'économie domestique auprès de plusieurs employeurs, et il n'est pas rare qu'elles gagnent Fr. 1000.- à Fr. 2000.- par mois pour de longues journées de travail. Elles luttent pour faire vivre leur famille, pour que leur enfant soit bien alimenté, s'intègre à l'école et soit heureux.

Quant à nous, nous luttons avec elles contre les dérives administratives discriminatoires en augmentation, comme le refus de caisses maladie d'émettre une carte d'assurance pour les enfants sans permis de séjour, ou le droit aux allocations familiales, menacé par l'interdiction qui est faite aux personnes sans statut légal d'ouvrir un

compte bancaire. Nous luttons aussi pour prendre le temps de les écouter, pour faire valoir les droits fondamentaux de leurs enfants. C'est pourquoi un travail en réseau est indispensable face aux situations complexes et aux multiples problèmes qu'affrontent les familles.

Cependant, le courage et l'espoir envers et contre tout de ces « citoyens et citoyennes de Genève » nous encouragent à continuer la lutte commune pour mieux faire respecter leurs droits.

## **DES DÉFIS TOUJOURS PLUS NOMBREUX**

En 2013, la permanence a accueilli 243 familles nouvellement arrivées à Genève, tout en continuant à en suivre 528 autres des années précédentes. La majorité de ces 771 familles provient de pays hors de l'Union européenne et se compose le plus souvent de mères seules avec enfant(s).

Cette année, le nombre croissant de situations complexes a rendu les démarches plus longues et administrativement plus lourdes, par exemple pour les familles où l'un des parents possède une autorisation de séjour

alors que les enfants n'en ont pas (notamment parce que le regroupement familial est refusé si le logement est considéré trop petit). De même, certaines familles séjournent en Suisse pour une période relativement courte: le marché du travail et du logement étant saturé, ces familles ne restent que quelques mois avant de reprendre la route vers l'incertitude, ce qui, pour la permanence, multiplie les tâches liées aux départs.

Malgré la surcharge de travail chronique, une excellente nouvelle nous permet d'envisager les quelques prochaines années avec un peu plus de sérénité. En effet, les Fondations sesam et Gandur pour la jeunesse ont accepté d'apporter un soutien financier à la permanence dès 2014. Grâce cette aide très généreuse, nous pourrions donc continuer à assurer un travail de qualité.

### **VIE TROP COURTE POUR UN BEAU PROJET**

Quatre ans après son ouverture, le Bureau d'accueil de l'enseignement primaire a fermé ses portes. Depuis août 2013, l'accueil des familles allophones arrivant à Genève incombe aux directeurs/trices des écoles. Pour le CCSI, cela signifie passer d'un

interlocuteur unique et de qualité à une variété d'interlocuteurs. Si les collaborations avec les écoles sont dans l'ensemble positives et constructives, cette nouvelle situation rend néanmoins le suivi des familles plus difficile. Ces dernières, qui se trouvent souvent dans un environnement inconnu et sans repères, mériteraient un encadrement qui reste coordonné.

### **EXPOSITION**

L'exposition « *Impasses et espoirs* », réalisée en 2011 à l'occasion des 20 ans du droit à l'éducation, continue sa route. En 2013, elle a été présentée à trois reprises: lors de la journée du journal Le Courrier; à la Maison de Quartier de la Jonction, dans le cadre de la semaine contre le racisme; et aux Assises de la précarité, organisées au mois d'octobre par la Ville de Genève. Chacune de ces occasions nous a donné l'opportunité de faire connaître le travail du CCSI et de sensibiliser le public à la réalité des familles sans-papiers.

Christine PITTET  
Amanda SCHROEDER  
Marisa PARDO

## **L'IMPOSSIBLE PEUT DEVENIR RÉALITÉ**

La famille A vit à Genève depuis cinq ans. Nous la suivons régulièrement depuis son arrivée, notamment pour les démarches liées à l'assurance maladie et à la prise en charge des repas scolaires des deux enfants.

La famille prend rendez-vous à la permanence suite à des menaces d'expulsion du logement qu'elle occupe depuis déjà quatre ans. La famille, qui vit dans un studio en sous-location, verse le loyer à la locataire principale sans retard, mais cette dernière a cessé de payer la régie, tout en continuant à encaisser les loyers de la famille. Celle-ci a donc reçu la visite de l'huissier qui lui annonce son obligation de quitter l'appartement sous trente jours.

La permanence prend alors rendez-vous à l'Asloca pour la famille et l'oriente vers le syndicat SIT pour une éventuelle demande de permis de séjour.

Nous avons suivi la famille durant toute cette procédure. Finalement, un accord avec la régie a pu être trouvé pour que la famille puisse rester dans l'appartement et reprendre le bail à son nom. Une victoire rare qui méritait d'être signalée!

Depuis sa création, le CCSI est attaché à promouvoir une politique migratoire fondée sur l'ouverture à l'autre. Pour ce faire il mène – parallèlement au suivi individuel offert à ses consultant-e-s dans le cadre des permanences – un travail collectif et politique, visant notamment à faire évoluer le cadre législatif et social. Cette activité est notamment portée par la chargée de communication et relations extérieures du Centre, Marianne HALLE. Toutes les permanentes du Centre participent également à ce travail, veillant à maintenir le fragile équilibre entre ces deux aspects complémentaires de leurs activités. Cela dit, elles ont été davantage sollicitées en 2013 en raison de l'absence pour congé maternité de la responsable des relations extérieures une partie de l'année.

### **DÉFENSE DES PERSONNES SANS STATUT LÉGAL**

Les problématiques liées à l'absence de statut légal, ainsi que les différentes formes de précarité qui en découlent, sont perceptibles dans le travail quotidien des permanences. Pour défendre au mieux les droits des personnes concernées, le CCSI s'associe depuis de nombreuses années à d'autres organisations: sur le plan cantonal, en participant

tant au bureau qu'au comité du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève; et au niveau suisse, en participant activement aux réunions de la Plateforme nationale pour les sans-papiers, qui se réunit quatre à six fois par année.

Dans ce cadre, les principaux sujets de préoccupation ont été la campagne nationale «Aucune employée de maison n'est illégale» (voir l'encart), les condamnations à des peines lourdes de personnes sans statut légal pour de simples infractions à la Loi sur les étrangers, ou encore les délais de traitement des dossiers par les autorités.

À noter également que le CCSI a participé tant financièrement qu'à la rédaction de la réédition de la brochure «*Vivre à Genève*», publiée par le Collectif de soutien aux sans-papiers. Ce livret contient de nombreuses informations utiles aux personnes migrantes extra-européennes à Genève, qu'elles soient avec ou sans statut légal.

Par ailleurs, le CCSI a maintenu sa participation au sein du groupe de travail «Santé et sans-papiers», où il a soulevé la question de l'absence de numéro d'AVS pour les enfants

sans statut légal, et les conséquences qui en découlent en termes d'accès aux soins. Les difficiles conditions de logement d'une grande partie de cette population et les impacts sur sa santé continuent de préoccuper les participant-e-s. Ce groupe de travail demeure un espace privilégié d'échanges de pratiques et d'informations, et permet de tisser des liens avec ses homologues au niveau national.

### **PARTICIPATION À L'ODAE**

En la personne d'Eva Kiss, le CCSI est actif au sein du comité de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE). En outre, il contribue au bon fonctionnement de l'ODAE par la relecture systématique des projets de fiches résumant une situation et des rapports en lien avec l'application du droit des étrangers. Notons encore que deux cas suivis par le CCSI ont été utilisés pour illustrer les problématiques traitées dans le rapport annuel d'observation 2013, intitulé «*Migration et asile. Un mot d'ordre: dissuasion*».

### **MIGRANT-E-S COMMUNAUTAIRES**

Confronté à l'arrivée d'un nombre croissant de personnes migrantes en provenance des



pays du sud de l'Europe, le CCSI a organisé une série de rencontres avec d'autres associations de terrain potentiellement concernées, afin de mettre en commun expériences et pratiques. Les différentes organisations n'ayant pas forcément le même public, cet échange d'informations a permis d'avoir un regard plus complet sur le phénomène. Ces rencontres ont souligné l'importance de documenter cette réalité émergente et donné lieu à un courrier commun aux autorités genevoises, faisant état de nos préoccupations à l'égard de ces populations très vulnérables, et du traitement que leur réservaient ces mêmes autorités.

### **RÉSEAU JURIDIQUE CRÉÉ**

Ayant constaté la nécessité de mettre en commun pratiques et expériences pour défendre au mieux leurs usagers-ères, plusieurs associations actives dans le domaine du soutien juridique aux personnes migrantes ont décidé de se réunir régulièrement et de renforcer leur collaboration. Sous le nom de «Plateforme des Associations Actives en Droit des Étrangers», elles ont d'ores et déjà obtenu des promesses d'amélioration de la part des autorités interpellées (voir en page 7 pour plus de détails).

### **ASSISES DE LA PRÉCARITÉ**

Le CCSI a participé, en octobre 2013, aux Assises de la précarité, organisées par la Ville de Genève à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. Dans ce cadre, nous avons pu amener notre expérience de terrain ainsi que notre expertise, notamment au sein de l'atelier «Migrations actuelles». Deux axes centraux se sont dégagés de ces journées: l'accès aux droits fondamentaux, actuellement mis à mal, et le manque criant de logements, que ce soit en contexte d'urgence ou sur le long terme. Le CCSI a également saisi l'occasion des Assises pour présenter une nouvelle fois au public l'exposition «20 ans du droit à l'éducation des enfants sans-papiers: impasses et espoirs».

### **PARTICIPATION AU CAPAS**

Depuis 2012, les associations actives dans le domaine du social à Genève sont réunies sous l'égide du Collectif d'Associations pour l'Action Sociale (CAPAS), et tentent de construire des objectifs et des revendications communes. Le CCSI y est représenté par Laetitia CARRERAS. L'année 2013 a été marquée par un travail de visibilisation des spécificités associatives, ainsi que par la volonté d'instaurer un réel partenariat entre

les associations et l'État. Ainsi, le CAPAS a rédigé un courrier aux présidences du Grand Conseil et du Conseil d'État, afin de dénoncer la manière de procéder dans le cadre des renouvellements de contrats de prestations. Il a également interpellé le Grand Conseil pour questionner le rôle de la Commission des finances et demander l'audition des associations et le traitement de leur dossier par les commissions *ad hoc*. Des modalités de soutien institutionnel aux associations qui en éprouvent le besoin ont également été définies lors de plénières du CAPAS.

### **RENCONTRES AVEC LE RÉSEAU**

Le CCSI attache une grande importance à maintenir des contacts privilégiés avec ses partenaires au sein du monde associatif ou institutionnel. Il organise des rencontres régulières avec eux, afin d'entretenir ces liens essentiels au bon fonctionnement du réseau genevois. En 2013, le Centre a par exemple pu rencontrer les juristes de l'Espace solidaire Pâquis, des éducatrices en REP, les assistant-e-s sociaux-ales de la maternité des HUG, les responsables de l'accueil à la Croix-Rouge, ainsi que des conseillers-ères sociaux-ales dans le domaine de l'éducation.

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés est un acteur central dans le domaine de la défense des personnes migrantes à Genève depuis près de 40 ans. Une part de son travail consiste notamment à (in)former non seulement ses membres, mais également ses partenaires et le public sur les enjeux liés au domaine des migrations. Son expertise, acquise sur le terrain et dans les permanences au fil des années, est aujourd'hui largement reconnue et recherchée par les spécialistes, les membres du réseau, les médias, les partenaires politiques et par le grand public.

### **SOLLICITATIONS DU RÉSEAU**

Le nombre – en croissance constante – et la diversité des sollicitations venant de l'extérieur reflètent la crédibilité du CCSI auprès du réseau social genevois, qu'il soit associatif ou institutionnel: tout au long de l'année 2013, nous avons été contactés à de très nombreuses reprises, pour des formations sur les permis de séjour, pour présenter le travail du Centre, ou encore pour intervenir auprès de différentes communautés de migrant-e-s.

L'expertise du CCSI est également recherchée sur un plan plus technique. Les deman-

des émanent le plus souvent de la sphère locale, notamment dans le cadre de consultations menées par les autorités, mais aussi d'entités nationales ou européennes dont le CCSI est membre. En 2013, on a par exemple fait appel au CCSI pour des questions liées aux droits de l'enfant, aux victimes de violences conjugales, à la Loi sur la nationalité (en révision) ou encore sur l'introduction du contrat d'accueil.

### **FORMATIONS ACADÉMIQUES**

L'articulation entre réflexions théoriques et expérience de terrain confère au travail du CCSI sur les problématiques migratoires une légitimité particulière. Ainsi, les permanentes du Centre sont fréquemment sollicitées pour leur expertise, par exemple pour intervenir dans le cadre des enseignements donnés par la Haute école de travail social, ou lors de divers colloques et tables rondes consacrés à des problématiques en lien avec leur travail.

En outre, le Centre continue de recevoir de nombreuses sollicitations d'étudiant-e-s et de chercheurs-euses de divers niveaux, tant pour témoigner de son expérience quotidienne auprès des migrant-e-s, que pour

offrir un regard critique sur tel ou tel aspect des phénomènes migratoires.

### **FORMATION INTERNE ET CONTINUE**

Le CCSI est également un lieu de formation à l'interne. Il organise par exemple des conférences à l'intention de ses membres, à l'instar de celle donnée en marge de son Assemblée générale extraordinaire par Julien DUBOUCHET CORTHAY sur le revenu de base universel.

Il accueille par ailleurs régulièrement des stagiaires, que ce soit dans le cadre de leurs études ou dans celui de mesures de placement et de réinsertion. En 2013, Stéphane LONGHI, Jessica LEZAMA, et Sonia Maria DE ALMEIDA COIMBRA ont rejoint le Centre pour un stage. Notons également que Catherine LACK a été la référente pour le stage de formation pratique de Teresa LOURENÇO, en formation de travail social à distance à Lisbonne.

Enfin, le CCSI encourage également la formation continue de l'équipe salariée. Cette année, grâce au soutien de la Ville de Genève, Laure FAESSLER a suivi un cours sur la recherche de fonds. Eva KISS a, quant à elle,

suivi un cycle de conférences sur le droit des étrangers, co-organisé par les universités de Neuchâtel et de Lausanne.

### **INFORMATION AUX MEMBRES**

Le CCSI-Info, notre bulletin bimestriel, a pour but d'informer les membres sur les enjeux migratoires d'actualité et sur les activités de l'association. Une nouvelle ligne graphique, reprenant l'identité visuelle du rapport annuel, a été introduite dès le numéro de septembre 2013. Ce changement a pu être réalisé grâce à l'aide généreuse de la Fondation sesam (voir ci-contre). Le CCSI tient par ailleurs à remercier vivement Marie HOURIET, qui s'est chargée du bulletin et de la réalisation des premiers numéros « nouveau look » en l'absence pour congé maternité de la responsable. Enfin, notons que le CCSI informe également les personnes qui le souhaitent des événements en lien avec la migration par le biais de courriels réguliers, et en alimentant son site internet.

### **UN NOUVEL INSTRUMENT : QUESTIONS-RÉPONSES SUR LA MIGRATION**

Afin de parler des enjeux migratoires de manière ludique, le CCSI a créé un jeu de questions-réponses, sous forme de cartes.

Traitant de diverses thématiques fréquemment rencontrées par les permanentes, il permet d'aborder différents publics de façon conviviale. Ce jeu a connu un franc succès lors de sa première utilisation, à la fête du Courrier en janvier 2013.

### **INFORMER LES CONSULTANT-E-S**

Lancé en 2011 et destiné aux consultant-e-s du CCSI, le bulletin Horizon a paru deux fois en 2013. Outre quelques conseils pratiques, des sujets tels que la campagne nationale sur les travailleuses domestiques (voir l'encart à ce sujet), les changements législatifs concernant les femmes migrantes victimes de violences conjugales, ou encore les conditions de logement à remplir pour l'obtention de permis de séjour ont été traités dans cette publication traduite en anglais, espagnol et portugais, en plus du français.

### **MÉDIAS**

Répondre aux demandes de journalistes, sur des questions de fond, des détails techniques, ou pour les mettre en contact avec des personnes migrantes prêtes à témoigner de leur situation fait partie du travail du CCSI. En 2013, le CCSI est intervenu plus d'une douzaine de fois auprès de différents médias.

## **LE CCSI-INFO FAIT PEAU NEUVE**

Il était temps d'offrir à notre bulletin interne un coup de jeune. Au vu de nos contraintes budgétaires, le défi était de renouveler la ligne graphique tout en maintenant un coût de production modeste. Le CCSI-Info s'est donc modernisé par petites touches: texte sur deux colonnes, police de caractères moins austère, et surtout de la couleur – le fameux « bleu CCSI ». Reprenant le graphisme du rapport annuel, notre bulletin affirme désormais haut et fort son identité visuelle, et devient plus agréable à lire – tout en restant un produit entièrement « fait maison ».

Mais la mue du CCSI-Info n'aurait pas pu avoir lieu sans le soutien de la Fondation sesam et de l'entreprise Devillard: grâce à leur générosité, le Centre a pu acquérir un photocopieur couleur. Outre le nouveau visage du CCSI-Info, cet équipement nous permet de moderniser la mise en page et l'allure de l'ensemble des documents que nous produisons à l'interne.

Signalons enfin que la Fondation sesam nous a également permis de remplacer notre installation téléphonique vieillissante, avec le soutien de l'entreprise Egg Telsa SA. Le Centre de Contact Suisses-Immigrés tient à remercier très chaleureusement ses donateurs pour leur précieux appui.

## COLLABORATRICES SALARIÉES

---

### Accueil

Catherine ROSSI (58%)

### Permanence

#### Petite enfance, santé et genre

Laetitia CARRERAS (70%)

### Permanence

#### École et suivi social

Christine PITTET (65%)

Amanda SCHROEDER (60%)

Marisa PARDO (60% dès août,  
*remplacement congé maternité*)

### Permanence

#### Assurances sociales

Catherine LACK (80%)

### Permanence

#### Permis de séjour

Eva KISS (75%)

### Communication

#### et relations extérieures

Marianne HALLE (70%)

Marie HOURIET

*(mandat, remplacement congé maternité)*

### Coordination

Charlotte WIRZ (10%)

Laure FAESSLER (50%)

### Entretien des locaux

Neibere FAZLIJI ZUKA (10%)

## ORGANES DE L'ASSOCIATION

---

### Présidence

Anne-Marie BARONE

(jusqu'au 12 septembre)

Sophie DE WECK HADDAD

(dès le 12 septembre)

Viviane GONIK

(dès le 12 septembre)

### Comité

#### (dès l'AG de mars 2013)

Anne-Marie BARONE, *Présidente*

(jusqu'au 12 septembre)

Sophie DE WECK HADDAD, *Co-présidente*

(dès le 12 septembre)

Viviane GONIK, *Co-présidente*

(dès le 12 septembre)

Mariana DUARTE MÜTZENBERG

Rosita FIBBI

Agnes FÖLDHAZI

Martha HERRERA

Yamama NACIRI

Aurélie PERRIN, *Trésorière*

Catherine LACK, *Représentante*

*du personnel (suppléante Eva KISS)*

### Secrétariat

#### (dès le comité d'avril 2013)

Anne-Marie BARONE, *Présidente*

(jusqu'au 12 septembre)

Sophie DE WECK HADDAD, *Co-présidente*

(dès le 12 septembre)

Viviane GONIK, *Co-présidente*

(dès le 12 septembre)

Yamama NACIRI

Laure FAESSLER

Marianne HALLE





Les comptes 2013 du Centre de Contact Suisses-Immigrés bouclent sur un déficit de Fr. 1'439.-. Cet exercice clôt notre contrat de prestations 2012-2013. En raison de deux congés maternité annoncés, le budget avait été calculé au plus serré, en ne remplaçant que partiellement les absences. Plusieurs autres congés accident ou maladie ayant été indemnisés, nous avons finalement touché Fr. 12'000.- d'indemnités perte de gain de plus que budgété. Ceci nous a permis d'augmenter le taux de la personne assurant les remplacements, ainsi que ceux de membres de l'équipe de manière ponctuelle.

Le CCSI a également connu plusieurs pannes en 2013 : appareils électroménagers, évier, serveur, piratage du site internet, etc. Nos frais pour le matériel et les honoraires informatiques ont très fortement excédé nos prévisions. Si les subventions restent stables et que les communes genevoises continuent à nous apporter un soutien régulier, la bonne surprise vient cette année des dons de nos membres et sympathisants. Alors que ces dons avoisinaient jusque-là les Fr. 7'000.- au total, nous avons reçu presque Fr. 15'000.- en 2013 ! La plus grande partie de ces dons est constituée de montants entre Fr. 10.- et 200.-. À l'exception de quelques dons extraordinaires, il est difficile d'évaluer les raisons d'un si bon résultat sur une seule année. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il se répètera, et surtout remercier très chaleureusement toutes les personnes et institutions qui nous ont soutenus.

Comme chaque année, ces résultats sont aussi le fruit d'une grande quantité de travail non rémunéré, ainsi que d'un travail intense de recherche de fonds. Nous avons reçu l'important soutien de la Fondation sesam et de ses partenaires Egg Telsa SA et Devillard, qui nous ont aidés à acquérir pour plus de Fr. 20'000.- de matériel (téléphones et photocopieur).

La fiduciaire Leubaz & associés, agréée en qualité d'expert-réviseur au sens de la Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, a révisé les comptes du CCSI pour la première fois selon les normes d'audit suisses établies par la Chambre fiduciaire.

DÉPENSES	2012	2013
<b>Charges salariales</b>		
Salaires	508'786	501'489
Indemnités perte de gain	-10'395	-40'627
Charges sociales	95'457	90'536
Perfectionnement professionnel	520	3'845
<b>Total charges salariales</b>	<b>594'369</b>	<b>555'242</b>
<b>Frais locaux</b>		
Loyer à charge de l'État de Genève	78'612	77'613
Autres frais pour locaux	1'798	3'768
<b>Total frais locaux</b>	<b>80'410</b>	<b>81'381</b>
<b>Frais généraux</b>		
Frais administratifs	44'158	53'571
Actions diverses	13'138	8'313
Frais financiers	1'337	1'051
<b>Total frais généraux</b>	<b>58'632</b>	<b>62'935</b>
<b>Autres charges</b>		
Perte cambriolage	-	116
Attribution fonds 40 ans CCSI	-	7'500
Amortissement mobilier et matériel	8'583	8'241
Projet 20 ans du droit à l'éducation pour tous	1'077	-
Déficit contrat 2012-2013 à charge du CCSI	-	141
<b>Total autres charges</b>	<b>9'660</b>	<b>15'998</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>743'071</b>	<b>715'557</b>

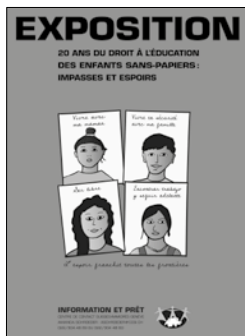
RECETTES	2012	2013
<b>Subventions</b>		
État de Genève (subvention monétaire)	300'000	300'000
État de Genève (subvention non monétaire)	78'612	77'613
Ville de Genève	181'400	181'400
Formation Ville de Genève	-	2'270
Communes	24'200	20'650
O.F.A.S.	77'000	77'000
<b>Total subventions</b>	<b>661'212</b>	<b>658'933</b>
<b>Cotisations</b>		
Cotisations collectives	3'140	2'600
Cotisations individuelles	12'230	11'780
<b>Total cotisations</b>	<b>15'370</b>	<b>14'380</b>
<b>Participation des consultant-e-s</b>	<b>12'830</b>	<b>11'470</b>
<b>Dons</b>		
Dons	6'035	11'826
Dons extraordinaires	-	3'150
<b>Total dons</b>	<b>6'035</b>	<b>14'976</b>
<b>Recettes diverses</b>		
Jetons de présence, paie de cours, dépens	2'950	4'300
Intérêts	148	84
Apport CSSP	4'800	4'800
Divers	205	212
<b>Total recettes diverses</b>	<b>8'103</b>	<b>9'396</b>
<b>Utilisation des fonds spéciaux</b>		
Fonds matériel et informatique	8'583	-
Fonds 20 ans du droit à l'éducation pour tous	18'985	-
Fonds matériel Fondation sesam	-	1'067
<b>Total utilisation des fonds spéciaux</b>	<b>27'567</b>	<b>1'067</b>
<b>Recettes extraordinaires sur exercices antérieurs</b>	<b>16'960</b>	<b>-</b>
<b>Répartition du résultat (75% pr État de Genève)</b>	<b>-3'754</b>	<b>3'895</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>744'323</b>	<b>714'117</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1'251</b>	<b>-1'439</b>

COMPTES D'ACTIFS	2012	2013
<b>Disponibles</b>		
Caisse	276	-31
Caisse consultant-e-s	1'470	-
CCP	43'927	125'971
CCP consultant-e-s	8'993	18'008
Banque COOP	83'001	-
Banque Raiffeisen	45'344	38'892
<b>Total disponibles</b>	<b>183'011</b>	<b>182'839</b>
<b>Matériel</b>	<b>19'954</b>	<b>21'377</b>
<b>Débiteurs</b>	<b>130</b>	<b>530</b>
<b>Actifs transitoires</b>	<b>31'168</b>	<b>47'645</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>234'262</b>	<b>252'391</b>

COMPTES DE PASSIFS	2012	2013
<b>Versements en faveur des consultant-e-s</b>	<b>-9'705</b>	<b>-9'646</b>
<b>Passifs transitoires</b>	<b>-49'500</b>	<b>-58'470</b>
<b>Réserves et fonds spéciaux</b>		
Fonds de roulement	-80'000	-80'000
Fonds de soutien ponctuel aux postes de travail	-30'000	-30'000
Fonds matériel et informatique	-8'775	-8'775
Fonds 20 ans du droit à l'éducation pour tous	-41	-
Fonds École et suivi social	-	-1'983
Fonds matériel Fondation sesam	-	-6'933
Fonds 40 ans CCSI	-	-7'500
Subvention non-dépensée à restituer	-5'760	-
<b>Total réserves et fonds spéciaux</b>	<b>-124'576</b>	<b>-135'191</b>
<b>P.P.</b>		
P.P. de l'exercice	-1'251	1'439
P.P. report	-49'229	-50'522
<b>Total P.P.</b>	<b>-50'481</b>	<b>-49'083</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>-234'262</b>	<b>-252'391</b>

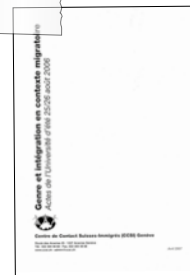
## 20 ANS DU DROIT À L'ÉDUCATION POUR LES ENFANTS SANS-PAPIERS À GENÈVE: IMPASSES ET ESPOIRS

Une exposition et une brochure sur le passé, le présent et l'avenir des luttes en faveur du droit à l'éducation et à la formation professionnelle à Genève. CCSI, octobre 2011. Renseignements sur [www.ccsi.ch](http://www.ccsi.ch).



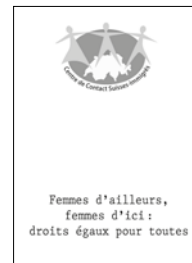
## GENRE ET INTÉGRATION EN CONTEXTE MIGRATOIRE

Actes de l'Université d'été 2006. Brochure gratuite disponible au CCSI.



## FEMMES D'AILLEURS, FEMMES D'ICI : DROITS ÉGAUX POUR TOUTES !

Centrée sur les femmes migrantes, cette brochure présente quelques-uns des enjeux spécifiques auxquels ces dernières sont confrontées et formule des revendications liées à ce sujet. Brochure gratuite, disponible sur demande au CCSI.



## CAMPAGNE NATIONALE «AUCUNE EMPLOYÉE DE MAISON N'EST ILLÉGALE»

Le CCSI s'est fortement impliqué dans cette campagne nationale, destinée à faire connaître les réalités des personnes sans statut légal actives dans le secteur de l'économie domestique et à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Pour plus d'informations, consultez le site [www.aemni.ch](http://www.aemni.ch).



Vous pouvez soutenir nos activités et recevoir le bulletin interne de notre association en devenant membre du CCSI. Cotisation individuelle: CHF 60.- Membres collectifs: CHF 150.- CCP: 12 - 21188 - 7 - [www.ccsi.ch](http://www.ccsi.ch)

